

Abonnement

L'offre e'Doc est réservée aux Adhérents de la FNA (Fédération Nationale de l'Automobile).

Vous souscrirez à une formule unique :

Abonnement annuel (date à date) **1000** consultations incluses (tous produits confondus)
au tarif de : **59.95 € HT**, au premier des deux termes échus.

Bon de commande à nous retourner accompagné de votre règlement :
par virement (RIB sur demande)
ou par chèque à l'ordre de

Centarauto Sarl, 9-11, Avenue Michelet 93583 Saint Ouen Cedex

A réception de votre bon de commande, votre compte sera activé.
Un Identifiant et mot de passe temporaire vous seront communiqués en même temps.

A chaque accès vous serez informé de votre solde de consultations.

En cas d'indisponibilité du service, les consultations en cours et rendues inopérantes ne seront pas comptabilisées.

Immeuble Axe Nord 9-11 Avenue Michelet
93583 Saint Ouen Cedex
Tél : 01 40 11 96 39 - Fax : 01 40 11 09 46
Email : contact@centarauto.com
Site : www.centarauto.com
www.e-doc-fna.fr

BON DE COMMANDE 2021

Exclusivité adhérents FNA



Déjà inclus dans e-Doc :

- Lettre de cession de créance informatisée
- Fiche A4 VO
- Document remise de clé
- Etude éco VO
- Bon de commande VO
- Ordre de réparation
- Prêt journalier
- Tarif horaire de facturation

A venir dans e-Doc :

- Tarif dépannage
- Tableau main d'œuvre détaillé

FACTURE A :	CACHET ENTREPRISE
RAISON SOCIALE Adresse : Tél : Email :	N° Adhérent :

Le transfert de propriété des marchandises n'interviendra qu'après paiement intégral du prix selon les termes de la loi 80-335 du 12/05/1980

Quantité	Description	P. U HT	TTC
1	Abonnement pour un an ou 1000 consultations, au premier des deux termes échus.	59,95 €	71,94 €

Fait à :

Le :

Signature : (précédée de la mention Lu et Approuvé)

MODE OPERATOIRE

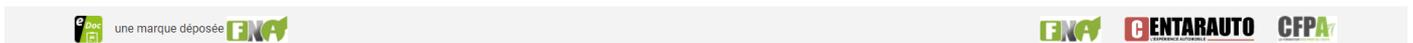
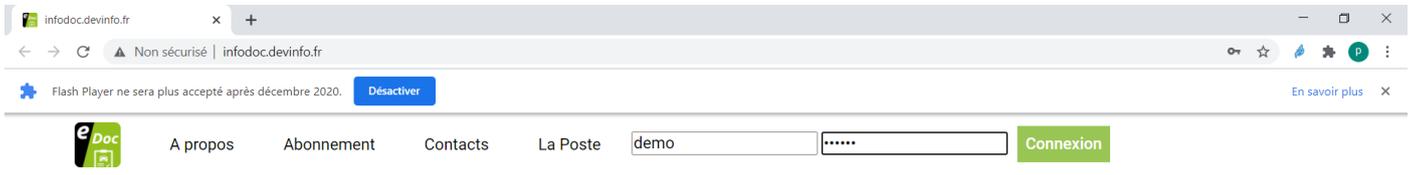
LETTRE DE CESSION DE CREANCE INFORMATISEE



Se rendre sur :

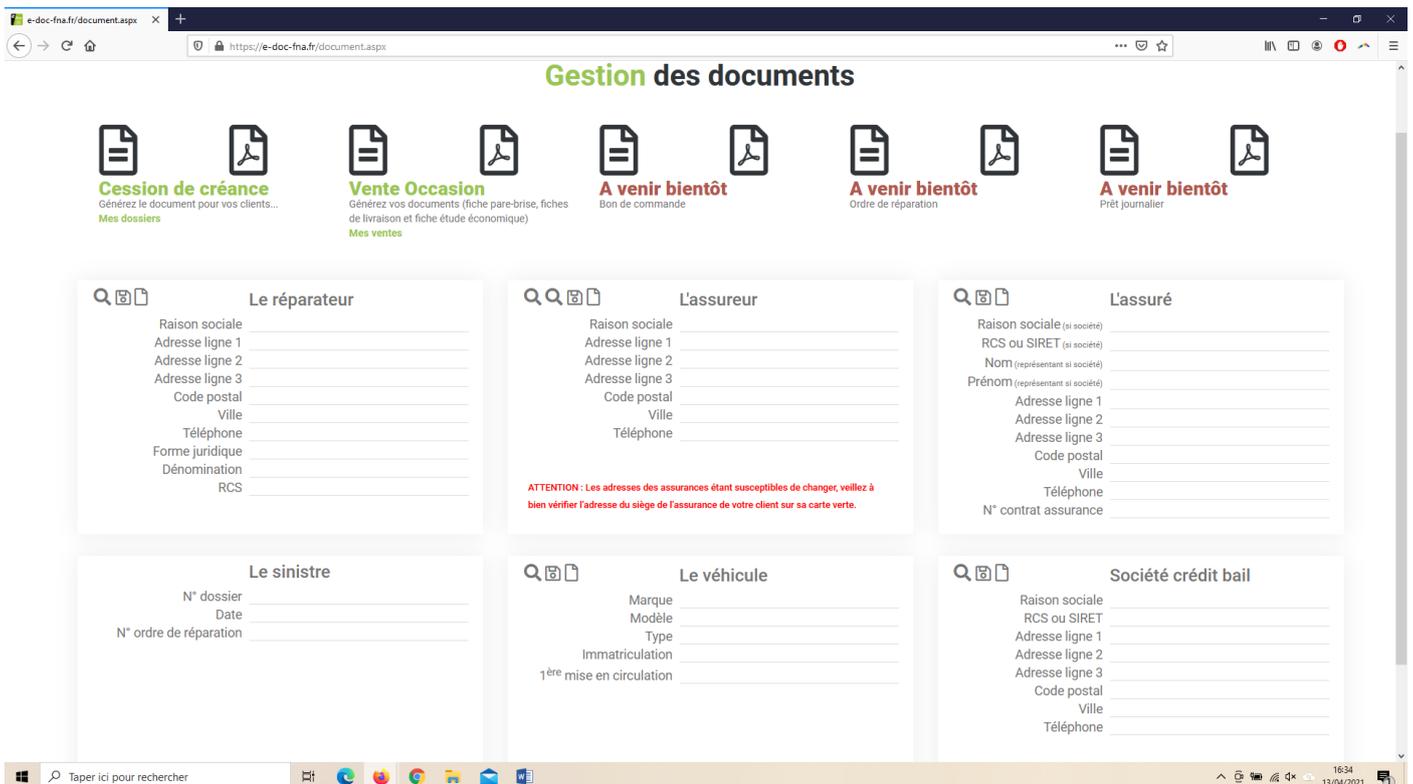
<http://e-doc-fna.fr>





Cliquez sur « connexion »

Vous arrivez sur la page ci-dessous :



Partie de gauche = lettre de cession de créance

Cliquez sur le pictogramme de gauche « nouveau document »

https://e-doc-fna.fr/document.aspx

Gestion des documents



Cession de créance
Générez le document pour vos clients...
Mes dossiers



Vente Occasion
Générez vos documents (fiche pare-brise, fiches de livraison et fiche étude économique)
Mes ventes



A venir bientôt
Bon de commande



A venir bientôt
Ordre de réparation



A venir bientôt
Prêt journalier

Le réparateur

Raison sociale _____
 Adresse ligne 1 _____
 Adresse ligne 2 _____
 Adresse ligne 3 _____
 Code postal _____
 Ville _____
 Téléphone _____
 Forme juridique _____
 Dénomination _____
 RCS _____

L'assureur

Raison sociale _____
 Adresse ligne 1 _____
 Adresse ligne 2 _____
 Adresse ligne 3 _____
 Code postal _____
 Ville _____
 Téléphone _____

ATTENTION : Les adresses des assurances étant susceptibles de changer, veuillez à bien vérifier l'adresse du siège de l'assurance de votre client sur sa carte verte.

L'assuré

Raison sociale (si société) _____
 RCS ou SIRET (si société) _____
 Nom (représentant si société) _____
 Prénom (représentant si société) _____
 Adresse ligne 1 _____
 Adresse ligne 2 _____
 Adresse ligne 3 _____
 Code postal _____
 Ville _____
 Téléphone _____
 N° contrat assurance _____

Le sinistre

N° dossier _____
 Date _____
 N° ordre de réparation _____

Le véhicule

Marque _____
 Modèle _____
 Type _____
 Immatriculation _____
 1^{ère} mise en circulation _____

Société crédit bail

Raison sociale _____
 RCS ou SIRET _____
 Adresse ligne 1 _____
 Adresse ligne 2 _____
 Adresse ligne 3 _____
 Code postal _____
 Ville _____
 Téléphone _____

Taper ici pour rechercher

16:35 13/04/2021



Nouveau document



Cession de créance

Générez le document pour vos clients...

Mes dossiers

Apparaissent dans la partie basse, tous les renseignements à saisir

Qui une fois saisis,

Viendront incrémenter directement tous les documents officiels d'une demande de cession de créance,

Ce qui était la demande initiale du projet.



Le réparateur

Raison sociale _____
Adresse ligne 1 _____
Adresse ligne 2 _____
Adresse ligne 3 _____
Code postal _____
Ville _____
Téléphone _____
Forme juridique _____
Dénomination _____
RCS _____



L'assureur

Raison sociale _____
Adresse ligne 1 _____
Adresse ligne 2 _____
Adresse ligne 3 _____
Code postal _____
Ville _____
Téléphone _____



L'assuré

Raison sociale (si société) _____
RCS ou SIRET (si société) _____
Nom (représentant si société) _____
Prénom (représentant si société) _____
Adresse ligne 1 _____
Adresse ligne 2 _____
Adresse ligne 3 _____

Code postal _____
Ville _____
Téléphone _____
N° contrat assurance _____

Le sinistre

N° dossier _____
Date _____
N° ordre de réparation _____



Le véhicule

Marque _____
Modèle _____
Type _____
Immatriculation _____
1^{ère} mise en circulation _____



Société crédit bail

Raison sociale _____
RCS ou SIRET _____
Adresse ligne 1 _____
Adresse ligne 2 _____
Adresse ligne 3 _____
Code postal _____
Ville _____
Téléphone _____

Saisir tout d'abord la partie « réparateur »



Le réparateur

Raison sociale Garage Centarauto
Adresse ligne 1 9-11, avenue Michelet
Adresse ligne 2
Adresse ligne 3
Code postal 93583
Ville Saint Ouen Cedex
Téléphone 0140113011
Forme juridique SARL
Dénomination Garage Centarauto
RCS 334 323 987 00035

Enregistrer

ET ne pas omettre d'enregistrer en cliquant sur la « petite disquette », petit clin d'œil amical à certaines époques révolues (...)



Le réparateur

Raison sociale Garage Centarauto
Adresse ligne 1 9-11, avenue Michelet
Adresse ligne 2
Adresse ligne 3
Code postal 93583
Ville Saint Ouen Cedex
Téléphone 0140113011
Forme juridique SARL
Dénomination Garage Centarauto
RCS 334 323 987 00035

Enregistrer



Cliquez sur « OK »

A noter : une fois vos coordonnées saisies,

Vous les retrouverez pour les prochaines fois, via la « loupe »

Remplir ensuite la partie « l'assureur »

L'assureur

Raison sociale _____
Adresse ligne 1 _____
Adresse ligne 2 _____
Adresse ligne 3 _____
Code postal _____
Ville _____
Téléphone _____

ATTENTION : Les adresses des assurances étant susceptibles de changer, veuillez à bien vérifier l'adresse du siège de l'assurance de votre client sur sa carte verte.

En cliquant sur la 1^{ère} loupe, vous avez toute la liste à jour des différents assureurs que vous avez déjà sollicités :

L'assureur

Trouver un assureur parmi mes assureurs

En cliquant sur la 2^{nde} loupe, suite à la demande des différents membres et à l'aide de Caroline (merci encore) pour la fourniture du fichier,

Vous avez toute la liste à jour des différents assureurs répertoriés :

L'assureur

Trouver un assureur parmi les assureurs par défaut

Une mention reste primordiale :

ATTENTION : Les adresses des assurances étant susceptibles de changer, veuillez à bien vérifier l'adresse du siège de l'assurance de votre client sur sa carte verte.

Donc surtout, en informer les intervenants concernés.

Un clic et :

Gestion des documents

Sélection d'un assureur

ID	Raison sociale	Adresse	Ville
Sélectionner1	Matmut	Rue de Sotteville	Rouen
Sélectionner2	GRAS SAVOYE	25 Rue Emile Decorps	Villeurbanne
Sélectionner3	NSA	25 Rue Emile Decorps	Villeurbanne
Sélectionner4	GRAS SAVOYE	25 Rue Emile Decorps	Villeurbanne
Sélectionner5	NSA	25 Rue Emile Decorps	Villeurbanne
Sélectionner6	GRAS SAVOYE	25 Rue Emile Decorps	Villeurbanne
Sélectionner7	NSA	25 Rue Emile Decorps	Villeurbanne
Sélectionner8	GRAS SAVOYE	25 Rue Emile Decorps	Villeurbanne
Sélectionner9	NSA	25 Rue Emile Decorps	Villeurbanne
Sélectionner10	GRAS SAVOYE	25 Rue Emile Decorps	Villeurbanne

Annuler

Le réparateur L'assureur

Attention, deux pages

Sélectionnez celui concerné

infodoc.devinfo.fr/document.aspx

Non sécurisé | infodoc.devinfo.fr/document.aspx

A propos Abonnement Contacts La Poste Bonjour Démon Stration, il vous reste 300 consultation(s).

A venir bientôt
Blabla...

Le réparateur

Raison sociale Garage Centarauto
Adresse ligne 1 9-11, avenue Michelet
Adresse ligne 2
Adresse ligne 3
Code postal 93583
Ville Saint Ouen Cedex
Téléphone 0140113011
Forme juridique SARL
Dénomination Garage Centarauto
RCS 334 323 987 00035

L'assureur

Raison sociale GRAS SAVOYE NSA
Adresse ligne 1 26 Rue Emile Decorps
Adresse ligne 2 Pôle Pixel
Adresse ligne 3
Code postal 69100
Ville Villeurbanne
Téléphone 0472421242

Et **enregistrez** (« petite disquette »)

L'assureur

Enregistrer

Raison sociale GRAS SAVOYE NSA
Adresse ligne 1 26 Rue Emile Decorps
Adresse ligne 2 Pôle Pixel
Adresse ligne 3
Code postal 69100
Ville Villeurbanne
Téléphone 0472421242

Gestion des documents

Message

L'assureur GRAS SAVOYE NSA a été enregistré avec succès.

OK

Cliquez sur « **OK** »

Passons à la partie « l'assuré »

infodoc.devinfo.fr/document.asp x +

Non sécurisé | infodoc.devinfo.fr/document.aspx

e Doc

A propos Abonnement en G Contacts gratuite La Poste Bonjour Démon Stration, il vous reste 300 consultation(s).
RCS 334 323 987 00035

Forme juridique SARL

L'assuré

Raison sociale (si société) _____

RCS ou SIRET (si société) _____

Nom (représentant si société) _____

Prénom (représentant si société) _____

Adresse ligne 1 _____

Adresse ligne 2 _____

Adresse ligne 3 _____

Code postal _____

Ville _____

Téléphone _____

N° contrat assurance _____

Saisir les informations

(J'ai pris l'exemple d'un simple particulier, mais idem pour une société)

oc.devinfo.fr/document.asp x +

Non sécurisé | infodoc.devinfo.fr/document.aspx

e Doc

A propos Abonnement en G Contacts gratuite La Poste Bonjour Démon Stration, il vous reste 300 consultation(s).
RCS 334 323 987 00035

Forme juridique SARL

L'assuré

Raison sociale (si société) _____

RCS ou SIRET (si société) _____

Nom (représentant si société) AUDOUIT

Prénom (représentant si société) Patrick

Adresse ligne 1 9 Rue Jules Ferry

Adresse ligne 2 _____

Adresse ligne 3 _____

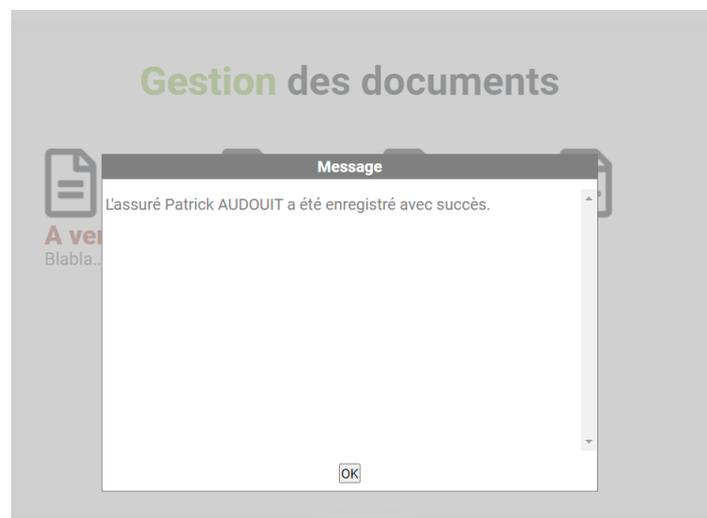
Code postal 91710

Ville Vert-le-Petit

Téléphone 0626753444

N° contrat assurance F/375/144 305 854

ET enregistrez



Cliquez sur « OK »

Passons à la partie « **le sinistre** »

Le sinistre

N° dossier 24 11 2020 001

Date 24/11/2020

N° ordre de réparation

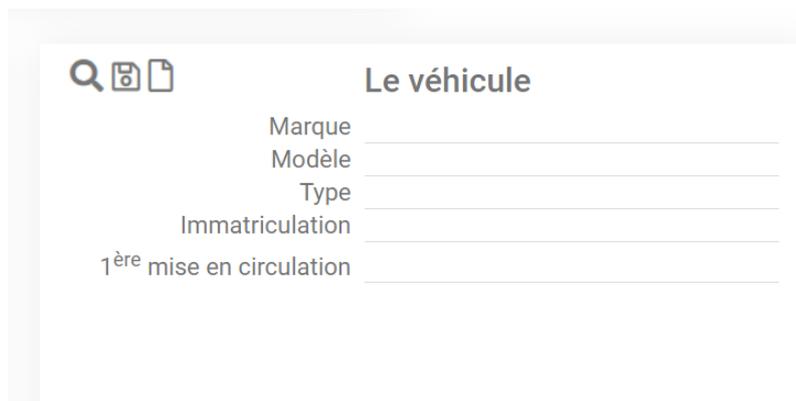
Toujours même process

Saisir les informations

Et là, exceptionnellement, **pas d'enregistrement** : le numéro de sinistre est celui que vous retrouverez dans :

« **les dossiers** »

Passons au paragraphe « **le véhicule** »



Le véhicule

Rechercher, Ajouter, Imprimer

Marque _____

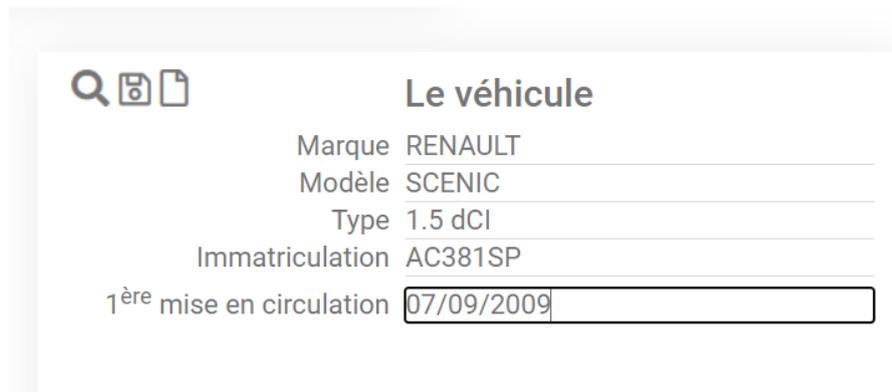
Modèle _____

Type _____

Immatriculation _____

1^{ère} mise en circulation _____

Saisir les informations



Le véhicule

Rechercher, Ajouter, Imprimer

Marque RENAULT

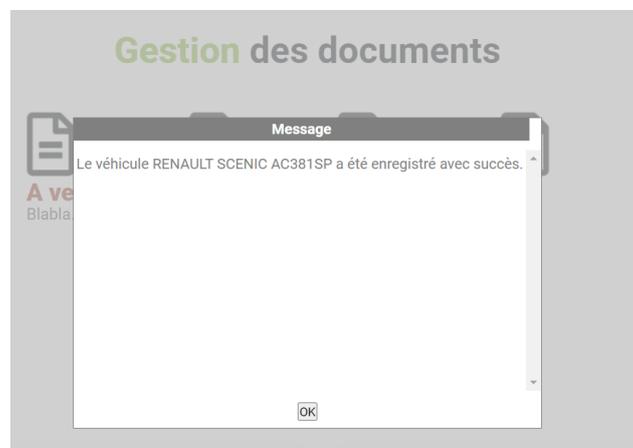
Modèle SCENIC

Type 1.5 dCI

Immatriculation AC381SP

1^{ère} mise en circulation 07/09/2009

Enregistrez



« OK »

Pour la dernière partie, « **société crédit-bail** »

A ne remplir que si tel est le cas ...



Société crédit bail

Rechercher, Ajouter, Imprimer

Raison sociale _____

RCS ou SIRET _____

Adresse ligne 1 _____

Adresse ligne 2 _____

Adresse ligne 3 _____

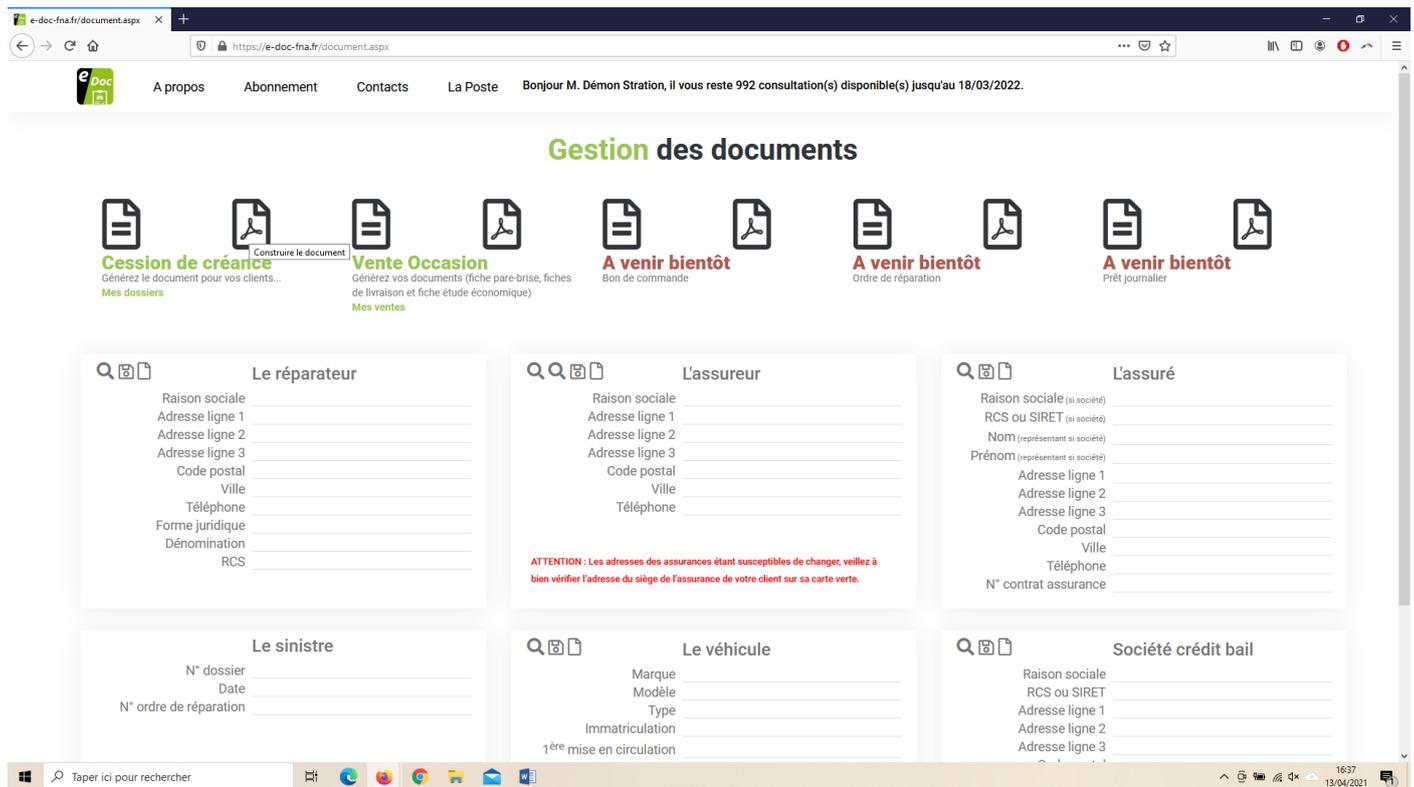
Code postal _____

Ville _____

Téléphone _____

Retournez dans la partie « haute » de l'écran

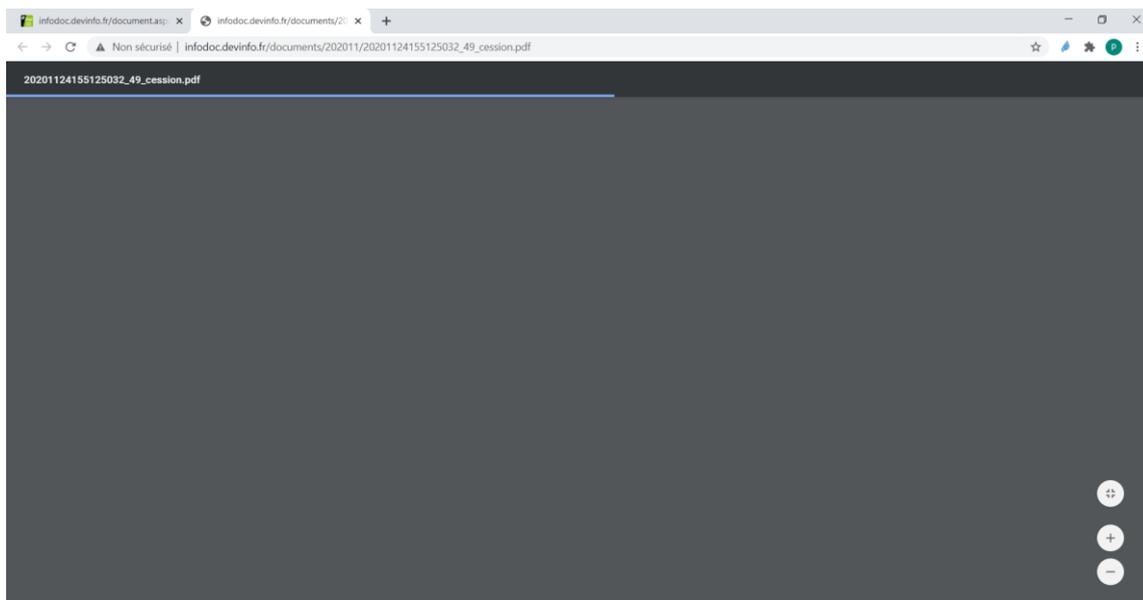
Allez sur le second pictogramme « construire le document »



Cliquez

Et

Apparaissent les documents tous incrémentés par les données saisies, prêts à être signés par les parties concernées et à être envoyés



Puis



Non, ce n'est pas la bonne copie d'écran 😊 ☯️ 👍 ✌️

Vous obtiendrez les documents complets

AUDOUIT
Patrick
9 Rue Jules Ferry

91710 Vert-le-Petit

A

GRAS SAVOYE NSA
26 Rue Emile Decorps
Pôle Pixel

69100 Villeurbanne

Le 25 novembre 2020

Contrat n° : F/375/144 305 854

Objet : Avis de notification d'un contrat de cession de créance pour la réparation de mon véhicule

Madame, Monsieur,

Suite au sinistre intervenu le 24 novembre 2020, sur mon véhicule RENAULT, SCENIC, immatriculé AC381SP, je me suis adressé au réparateur Garage Centarauto.

Afin de me permettre de ne pas faire l'avance des frais de réparation, celui-ci m'a informé sur le mécanisme de la cession de créance prévu aux articles 1321 et suivants du Code civil. Par ce mécanisme, mes droits et actions à votre égard sont automatiquement cédés au réparateur ci-dessus désigné.

Je vous informe que nous avons donc signé un contrat de cession de créance, en date du 25 novembre 2020, qui est annexé à l'ordre de réparation que j'ai par ailleurs accepté.

Conformément à la notification qui vous a été adressé par mon réparateur vous informant de la signature de ce contrat, je vous demande par la présente de procéder au versement de l'indemnité d'assurance qui m'est due au titre de mon contrat d'assurance directement entre les mains de mon réparateur.

A toutes fins utiles, le réparateur m'a enfin bien précisé que si le montant des réparations s'avère supérieur à celui de l'indemnité d'assurance dont vous êtes débiteur (franchise, dommages non imputables au sinistre), je reste redevable à son égard, du solde restant dû.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

CONTRAT DE CESSION DE CRÉANCE

LES PARTIES AU CONTRAT

Entre les soussignés :

Le Garage : Garage Centarauto
SIRET : 334 323 987 00035
Adresse (siège social) : 9-11, avenue Michelet
Code postal : 93583

Ville : Saint Ouen Cedex

Ci-après dénommé « le réparateur », d'une part,

Et

Mlle Mme M. : AUDOUIT Patrick
Ou la société (forme, dénomination sociale) :
Mlle Mme M. :
Adresse (ou siège social) : 9 Rue Jules Ferry 91710 Vert-le-Petit
N° RCS ou RM :
Téléphone : 0140111030

Représentée par
dûment mandaté(e).

Ci-après dénommé « le client », d'autre part.

LE VÉHICULE CONFIE

Marque : RENAULT Modèle : SCENIC Immatriculation : AC381SP
Date de première mise en circulation : 07/09/2009
TVA récupérable par l'assuré : Oui Non

Véhicule appartenant à une société de location ou de crédit-bail :

Société (forme, dénomination sociale) :
Adresse du siège social :
N° RCS ou SIRET :
Téléphone :

LE SINISTRE ET ASSURANCE DU CLIENT

Date du sinistre : 24/11/2020 N° de dossier : 24 11 2020 001
Société d'assurance : GRAS SAVOYE NSA Téléphone : 0472421242
Adresse (siège social) : 26 Rue Emile Decorps Pôle Pixel 69100 Villeurbanne
N° de contrat d'assurance : F/375/144 305 854



Après avoir exposé ce qui suit :

Le client déclare être propriétaire du véhicule objet de la réparation, souscripteur du contrat d'assurance et bénéficiaire de la garantie. A défaut, il déclare être dûment mandaté par le propriétaire du véhicule pour consentir à la réalisation des travaux sur le véhicule accidenté et effectuer les actes requis pour le règlement des frais afférents à ces travaux.

Le réparateur et le client ont convenu de la réparation après sinistre du véhicule susvisé conformément à l'ordre de réparation (OR) dûment signé par le Client et sous réserve de l'expertise contradictoire du véhicule effectuée entre le réparateur et l'expert missionné par le client ou son assureur.

Le client atteste être à jour du règlement de ses primes d'assurance. Il déclare avoir déclaré son sinistre conformément aux dispositions de sa police d'assurance et être titulaire d'une créance à l'encontre de son assureur correspondant à l'indemnité due par ce dernier et consécutive au sinistre référencé *supra*.

Le réparateur déclare avoir informé son client de l'objet du présent contrat et de ses modalités d'application au regard de son assureur.

Article 1- Objet du contrat :

Les parties conviennent de recourir à un contrat de cession de créance au sens de l'article 1321 et s. du Code Civil.

Le client reconnaît céder de plein droit et en pleine propriété au réparateur, la totalité en principal, intérêts et accessoires, de la créance d'indemnité d'assurance dont l'assureur est débiteur.

Article 2- Cession de créance attachée à l'ordre de réparation et ses avenants.

Le client reconnaît avoir confié son véhicule au réparateur en vue de sa remise en état suite à un sinistre et avoir signé un OR précisant l'étendue des réparations ainsi que leurs coûts.

En cas de travaux supplémentaires, rendus nécessaires pour se conformer aux règles de l'art ou aux procédures réglementaires de type VE, VGE, VEI, le réparateur en informe le client et son expert et ne poursuit sa prestation qu'avec l'accord du client et/ou de son expert, lequel sera formalisé par un accord écrit ou enregistré sur un support durable (mails). Le présent contrat de cession de créance est accessoire à l'OR signé entre les parties.

Article 3- Effets de la cession de créance.

Le client cède en pleine propriété au réparateur la totalité en principal, intérêts et accessoires, de la créance mentionnée dans l'exposé préalable.

Le réparateur est investi de la totalité des droits et actions que le client possède à l'encontre de son assureur et cela sans aucune restriction, ni réserve.

Il est expressément convenu que le réparateur pourra demander, en lieu et place du client, notamment à l'expert ou à l'assureur, tout document utile à l'exécution des travaux ou au règlement de sa facture.

Article 4- Montant et Solde restant dû au réparateur

Les parties reconnaissent que le montant de la cession de créance sera déterminé en fonction de l'indemnité due par la compagnie d'assurances dans le cadre de la prise en charge du sinistre et conformément à la police d'assurances souscrite entre le client et son assureur.

Le montant de cette créance viendra en déduction du montant total de la facture du réparateur.

En cas de différence éventuelle entre le montant de la créance et le montant total de la facture du réparateur, le

solde restant dû restera à la charge du client. Il devra être réglé au comptant à la restitution du véhicule.

Article 5- Retard ou défaut de prise en charge du sinistre par l'assureur :

Le client se porte fort du paiement par l'assureur de la créance cédée. Il s'engage, le cas échéant à régler au réparateur, tout montant qui resterait impayé.

Article 5-1 Retard de prise en charge du sinistre par l'assureur

Le client atteste être à jour du règlement de sa prime d'assurances. Il déclare être le bénéficiaire d'une créance à l'encontre de son assureur et garantit l'existence, le montant et les accessoires de la créance susvisée.

Si à l'achèvement des travaux, l'assureur n'a pas confirmé par écrit l'existence et le montant de la créance cédée, le réparateur sera en droit d'exiger du client, à titre de condition essentielle pour la restitution du véhicule, la remise en garantie d'un chèque dont le montant correspond à celui de la facture à acquitter. Ce chèque sera restitué au client une fois que l'assureur aura fourni les données précitées.

Article 5-2 - Défaut de prise en charge du sinistre par l'assureur :

A défaut de prise en charge du sinistre par l'assureur dans un délai d'un mois à compter de l'édition de la facture, le chèque du montant des travaux sera encaissé par le réparateur.

Si le réparateur reçoit l'indemnité d'assurance après l'encaissement effectif du chèque, il s'engage à en restituer le montant au client dans les plus brefs délais, après déduction faite des sommes lui restant dues.

Article 6- Limites et déchéances à la garantie :

Le client garantit le réparateur que la créance existe bien au jour de la cession, qu'elle ne souffre d'aucune exception (limites, déchéances ...) et qu'il est bien le véritable titulaire de la créance.

Il garantit le réparateur de tous faits ou recours de tiers à son encontre susceptibles de remettre en cause le règlement effectif entre ses mains, en partie ou en totalité, de la créance cédée.

Le réparateur est en droit de demander à être indemnisé des préjudices subis dont le montant ne pourra être inférieur au solde restant dû sur la facture.

Article 7 - En cas de versement direct au client

Dès la conclusion des présentes, le client s'engage à refuser toute somme qui pourrait lui être proposée par son assureur au titre de la créance cédée et à inviter ce dernier à régler le montant au réparateur.

Toute somme perçue par le client devra être reversée au réparateur dans les trois jours ouvrables suivant ledit paiement, sans préjudice des recours dont bénéficie le réparateur en vertu des présentes.

Article 8- Publicité de la cession de créance

Le réparateur s'engage à adresser la notification de la cession de créance par lettre recommandée à l'assureur du client dans les plus brefs délais.

Article 9- Inexécution du contrat de cession de créance :

En cas de défaut de règlement par la compagnie d'assurances dans le délai prévu à l'article 5-2, le réparateur peut exercer tous les droits ou actions attachés à la créance cédée au lieu et place du client.

Il se réserve le droit d'agir contre le client au titre de sa promesse de porte-fort prévue à l'article 5 des présentes. En cas de manquement du client à l'une de ses obligations stipulées au contrat de cession ou son contrat

d'assurances remettant en cause en partie ou en totalité la créance cédée, le réparateur est en droit de demander la résolution de plein droit du contrat de cession de créance et demander l'indemnisation de son préjudice.

Article 10- Résolution du contrat de cession de créance :

La résolution du contrat de cession de créance, que la faute soit imputable au client ou à la compagnie d'assurances, ouvre droit au réparateur de demander tant le complet paiement de sa facture que l'indemnisation de l'ensemble de ses préjudices y compris les frais de procédure engagés pour obtenir le paiement des sommes qui lui sont dues.

Article 11- Droit de rétention du réparateur

Jusqu'au complet paiement des sommes dues, le réparateur se réserve le droit d'exercer son droit de rétention sur le véhicule du Client qui lui a été remis sur le fondement des articles 1948 et 2286 du Code Civil.

Il peut facturer au Client des frais de gardiennage dont les tarifs sont affichés conformément à la réglementation en vigueur.

Article 12- Stipulations particulières applicables aux clients ayant la qualité de commerçants :

Dans le cas d'un client contractant en qualité de commerçant, il est expressément convenu que tout litige se rapportant au présent contrat relève de la compétence exclusive du tribunal de Commerce se trouvant dans le ressort duquel l'entreprise du réparateur a son siège social.

Article 13 - Médiation

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution ou de la résiliation du présent contrat peuvent être soumis au médiateur de la FNA. Les parties restent libres d'accepter ou de refuser d'y recourir.

En cas de litige, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, vous pouvez ainsi saisir gratuitement le Médiateur auprès de la FNA en vue d'une résolution amiable de votre différend à l'adresse suivante : Médiateur auprès de la FNA- Immeuble Axe Nord - 9 et 11 Avenue Michelet - 93583 Saint Ouen Cedex ou sur le site www.mediateur.fna.fr

Article 14- Litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, chacune des parties reste libre de saisir les juridictions de l'ordre judiciaire.

Article 15 --Informatique et Libertés

Les informations nominatives concernant les personnes physiques recueillies à l'occasion du contrat, ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication aux destinataires déclarés à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, que pour les seules nécessités de gestion administrative ou d'actions commerciales ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès aux conditions prévues par la loi 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 6 janvier 1978.

Fait en deux exemplaires

A

Le

Signature du réparateur

Signature du client

Précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour accord"

CONTRAT DE CESSION DE CRÉANCE

LES PARTIES AU CONTRAT

Entre les soussignés :

Le Garage : Garage Centarauto
SIRET : 334 323 987 00035
Adresse (siège social) : 9-11, avenue Michelet
Code postal : 93583

Ville : Saint Ouen Cedex

Ci-après dénommé « le réparateur », d'une part,

Et

Mlle Mme M. : AUDOUIT Patrick
Ou la société (forme, dénomination sociale) :
Mlle Mme M. :
Adresse (ou siège social) : 9 Rue Jules Ferry 91710 Vert-le-Petit
N° RCS ou RM :
Téléphone : 0140111030

Représentée par
dûment mandaté(e).

Ci-après dénommé « le client », d'autre part.

LE VÉHICULE CONFIE

Marque : RENAULT Modèle : SCENIC Immatriculation : AC381SP
Date de première mise en circulation : 07/09/2009
TVA récupérable par l'assuré : Oui Non

Véhicule appartenant à une société de location ou de crédit-bail :

Société (forme, dénomination sociale) :
Adresse du siège social
N° RCS ou SIRET :
Téléphone :

LE SINISTRE ET ASSURANCE DU CLIENT

Date du sinistre : 24/11/2020 N° de dossier : 24 11 2020 001
Société d'assurance : GRAS SAVOYE NSA Téléphone : 0472421242
Adresse (siège social) : 26 Rue Emile Decorps Pôle Pixel 69100 Villeurbanne
N° de contrat d'assurance : F/375/144 305 854

Après avoir exposé ce qui suit :

Le client déclare être propriétaire du véhicule objet de la réparation, souscripteur du contrat d'assurance et bénéficiaire de la garantie. A défaut, il déclare être dûment mandaté par le propriétaire du véhicule pour consentir à la réalisation des travaux sur le véhicule accidenté et effectuer les actes requis pour le règlement des frais afférents à ces travaux.

Le réparateur et le client ont convenu de la réparation après sinistre du véhicule susvisé conformément à l'ordre de réparation (OR) dûment signé par le Client et sous réserve de l'expertise contradictoire du véhicule effectuée entre le réparateur et l'expert missionné par le client ou son assureur.

Le client atteste être à jour du règlement de ses primes d'assurance. Il déclare avoir déclaré son sinistre conformément aux dispositions de sa police d'assurance et être titulaire d'une créance à l'encontre de son assureur correspondant à l'indemnité due par ce dernier et consécutive au sinistre référencé *supra*.

Le réparateur déclare avoir informé son client de l'objet du présent contrat et de ses modalités d'application au regard de son assureur.

Article 1- Objet du contrat :

Les parties conviennent de recourir à un contrat de cession de créance au sens de l'article 1321 et s. du Code Civil.

Le client reconnaît céder de plein droit et en pleine propriété au réparateur, la totalité en principal, intérêts et accessoires, de la créance d'indemnité d'assurance dont l'assureur est débiteur.

Article 2- Cession de créance attachée à l'ordre de réparation et ses avenants.

Le client reconnaît avoir confié son véhicule au réparateur en vue de sa remise en état suite à un sinistre et avoir signé un OR précisant l'étendue des réparations ainsi que leurs coûts.

En cas de travaux supplémentaires, rendus nécessaires pour se conformer aux règles de l'art ou aux procédures réglementaires de type VE, VGE, VEI, le réparateur en informe le client et son expert et ne poursuit sa prestation qu'avec l'accord du client et/ou de son expert, lequel sera formalisé par un accord écrit ou enregistré sur un support durable (mails). Le présent contrat de cession de créance est accessoire à l'OR signé entre les parties.

Article 3- Effets de la cession de créance.

Le client cède en pleine propriété au réparateur la totalité en principal, intérêts et accessoires, de la créance mentionnée dans l'exposé préalable.

Le réparateur est investi de la totalité des droits et actions que le client possède à l'encontre de son assureur et cela sans aucune restriction, ni réserve.

Il est expressément convenu que le réparateur pourra demander, en lieu et place du client, notamment à l'expert ou à l'assureur, tout document utile à l'exécution des travaux ou au règlement de sa facture.

Article 4- Montant et Solde restant dû au réparateur

Les parties reconnaissent que le montant de la cession de créance sera déterminé en fonction de l'indemnité due par la compagnie d'assurances dans le cadre de la prise en charge du sinistre et conformément à la police d'assurances souscrite entre le client et son assureur.

Le montant de cette créance viendra en déduction du montant total de la facture du réparateur.

En cas de différence éventuelle entre le montant de la créance et le montant total de la facture du réparateur, le

solde restant dû restera à la charge du client. Il devra être réglé au comptant à la restitution du véhicule.

Article 5- Retard ou défaut de prise en charge du sinistre par l'assureur :

Le client se porte fort du paiement par l'assureur de la créance cédée. Il s'engage, le cas échéant à régler au réparateur, tout montant qui resterait impayé.

Article 5-1 Retard de prise en charge du sinistre par l'assureur

Le client atteste être à jour du règlement de sa prime d'assurances. Il déclare être le bénéficiaire d'une créance à l'encontre de son assureur et garantit l'existence, le montant et les accessoires de la créance susvisée.

Si à l'achèvement des travaux, l'assureur n'a pas confirmé par écrit l'existence et le montant de la créance cédée, le réparateur sera en droit d'exiger du client, à titre de condition essentielle pour la restitution du véhicule, la remise en garantie d'un chèque dont le montant correspond à celui de la facture à acquitter. Ce chèque sera restitué au client une fois que l'assureur aura fourni les données précitées.

Article 5-2 - Défaut de prise en charge du sinistre par l'assureur :

A défaut de prise en charge du sinistre par l'assureur dans un délai d'un mois à compter de l'édition de la facture, le chèque du montant des travaux sera encaissé par le réparateur.

Si le réparateur reçoit l'indemnité d'assurance après l'encaissement effectif du chèque, il s'engage à en restituer le montant au client dans les plus brefs délais, après déduction faite des sommes lui restant dues.

Article 6- Limites et déchéances à la garantie :

Le client garantit le réparateur que la créance existe bien au jour de la cession, qu'elle ne souffre d'aucune exception (limites, déchéances ...) et qu'il est bien le véritable titulaire de la créance.

Il garantit le réparateur de tous faits ou recours de tiers à son encontre susceptibles de remettre en cause le règlement effectif entre ses mains, en partie ou en totalité, de la créance cédée.

Le réparateur est en droit de demander à être indemnisé des préjudices subis dont le montant ne pourra être inférieur au solde restant dû sur la facture.

Article 7 - En cas de versement direct au client

Dès la conclusion des présentes, le client s'engage à refuser toute somme qui pourrait lui être proposée par son assureur au titre de la créance cédée et à inviter ce dernier à régler le montant au réparateur.

Toute somme perçue par le client devra être reversée au réparateur dans les trois jours ouvrables suivant ledit paiement, sans préjudice des recours dont bénéficie le réparateur en vertu des présentes.

Article 8- Publicité de la cession de créance

Le réparateur s'engage à adresser la notification de la cession de créance par lettre recommandée à l'assureur du client dans les plus brefs délais.

Article 9- Inexécution du contrat de cession de créance :

En cas de défaut de règlement par la compagnie d'assurances dans le délai prévu à l'article 5-2, le réparateur peut exercer tous les droits ou actions attachés à la créance cédée au lieu et place du client.

Il se réserve le droit d'agir contre le client au titre de sa promesse de porte-fort prévue à l'article 5 des présentes. En cas de manquement du client à l'une de ses obligations stipulées au contrat de cession ou son contrat

d'assurances remettant en cause en partie ou en totalité la créance cédée, le réparateur est en droit de demander la résolution de plein droit du contrat de cession de créance et demander l'indemnisation de son préjudice.

Article 10- Résolution du contrat de cession de créance :

La résolution du contrat de cession de créance, que la faute soit imputable au client ou à la compagnie d'assurances, ouvre droit au réparateur de demander tant le complet paiement de sa facture que l'indemnisation de l'ensemble de ses préjudices y compris les frais de procédure engagés pour obtenir le paiement des sommes qui lui sont dues.

Article 11- Droit de rétention du réparateur

Jusqu'au complet paiement des sommes dues, le réparateur se réserve le droit d'exercer son droit de rétention sur le véhicule du Client qui lui a été remis sur le fondement des articles 1948 et 2286 du Code Civil.

Il peut facturer au Client des frais de gardiennage dont les tarifs sont affichés conformément à la réglementation en vigueur.

Article 12- Stipulations particulières applicables aux clients ayant la qualité de commerçants :

Dans le cas d'un client contractant en qualité de commerçant, il est expressément convenu que tout litige se rapportant au présent contrat relève de la compétence exclusive du tribunal de Commerce se trouvant dans le ressort duquel l'entreprise du réparateur a son siège social.

Article 13 - Médiation

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution ou de la résiliation du présent contrat peuvent être soumis au médiateur de la FNA. Les parties restent libres d'accepter ou de refuser d'y recourir.

En cas de litige, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, vous pouvez ainsi saisir gratuitement le Médiateur auprès de la FNA en vue d'une résolution amiable de votre différend à l'adresse suivante : Médiateur auprès de la FNA- Immeuble Axe Nord - 9 et 11 Avenue Michelet - 93583 Saint Ouen Cedex ou sur le site www.mediateur.fna.fr

Article 14- Litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, chacune des parties reste libre de saisir les juridictions de l'ordre judiciaire.

Article 15 --Informatique et Libertés

Les informations nominatives concernant les personnes physiques recueillies à l'occasion du contrat, ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication aux destinataires déclarés à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, que pour les seules nécessités de gestion administrative ou d'actions commerciales ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès aux conditions prévues par la loi 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 6 janvier 1978.

Fait en deux exemplaires

A

Le

Signature du réparateur

Signature du client

Précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour accord"



NOTIFICATION DE CESSIION DE CRÉANCE

Garage Centarauto
9-11, avenue Michelet

93583 Saint Ouen Cedex
0140113011

A

GRAS SAVOYE NSA
26 Rue Emile Decorps
Pôle Pixel

69100 Villeurbanne
0472421242

Objet : Notification d'une cession de créance
LRAR

Madame, Monsieur,

Nous vous notifions par la présente la cession de créance intervenue entre votre assuré
Mme/M. AUDOUIT Patrick et notre garage en date du 25 novembre 2020.

Le contrat de cession de créance est accessoire à l'ordre de réparation du véhicule de votre assuré et ce, suite à un sinistre déclaré auprès de votre compagnie d'assurance.

Aussi nous vous informons, par la présente, avoir acquis ce jour auprès de votre assuré ci-dessus désigné l'ensemble de ses droits, actions et accessoires à votre encontre consécutifs au sinistre référencé. Nous vous demandons, en conséquence, de nous informer sur l'étendue de votre prise en charge en nous retournant dans les plus brefs délais le formulaire ci-joint dûment complété et de procéder au règlement direct de l'indemnité d'assurance entre nos mains à réception de notre facture, conformément aux articles 1321 et suivants du code civil.

IDENTIFICATION DE LA CRÉANCE CÉDÉE

Identification de l'assuré

Mlle Mme M. : AUDOUIT Patrick
Ou la société (forme, dénomination sociale) : Représentée par
Mlle Mme M. : dûment mandaté(e).
Adresse (ou siège social) : 9 Rue Jules Ferry 91710 Vert-le-Petit
N° RCS ou RM :
Téléphone : 0140111030
N° de contrat d'assurance :

RÉFÉRENCE DU SINISTRE

Date du sinistre : 24 novembre 2020 N° de dossier : 24 11 2020 001

VÉHICULE ASSURÉ

Marque : RENAULT Modèle : SCENIC Immatriculation : AC381SP
Ordre de réparation : OR24112020

Fait à Saint Ouen Cedex

Le 25/11/2020

Le réparateur

L'assuré



Formulaire d'information relatif aux éléments constitutifs de l'indemnité d'assurance

Réparateur

Garage Centarauto 9-11, avenue Michelet
93583 Saint Ouen Cedex 0140113011

Assureur

GRAS SAVOYE NSA 26 Rue Emile Decorps Pôle Pixel
69100 Villeurbanne 0472421242

ÉLÉMENTS DU SINISTRE

Identification de l'assuré

Mlle Mme M. : AUDOUIT Patrick
Ou la société (forme, dénomination sociale) : Représentée par
Mlle Mme M. : dument mandaté(e).
Adresse (ou siège social) : 9 Rue Jules Ferry 91710 Vert-le-Petit
N° RCS ou RM :
Téléphone : 0140111030
N° de contrat d'assurance :

Référence du sinistre

Date du sinistre : 24/11/2020 N° de dossier : 24 11 2020 001

Véhicule assuré

Marque : RENAULT Modèle : SCENIC Immatriculation : AC381SP
Date de la 1ère mise en circulation : 07/09/2009

L'assureur certifie que le véhicule ci-dessus référencé bénéficie de sa garantie.
En exécution du contrat de cession de créance entre l'assuré et le réparateur, l'assureur est tenu de régler au réparateur le montant de l'indemnité d'assurance normalement due à l'assuré. Ce règlement sera effectué au plus tard un mois à compter de la réception de la facture du réparateur.

ÉLÉMENTS SUR LA PRISE EN CHARGE DU SINISTRE

Prise en charge

Totale : Partielle : % :
Dépannage : Oui : Non :
Condition :

Montant restant à la charge de l'assuré

Franchise : Quote-part RC HT :
Vétusté HT : Accessoires :
TVA : Autres déductions HT :

Remarques particulières

Fait à Villeurbanne

Le

L'assureur



--

Il ne reste plus qu'à les imprimer, les relire avec son client, les compléter si besoin,

Les tamponner, les faire signer, avec mentions lorsque nécessaire.

A noter :

1. Selon les versions Windows de vos ordinateurs, il se peut qu'un pop-up apparaisse, vous demandant l'autorisation d'afficher les documents

Répondez par l'affirmative

2. Si le document n'apparaît pas, cela signifie qu'une donnée au moins est manquante

Facilement identifiable

Une ligne surlignée apparaîtra sur le document

(cf. exemple ci-dessous)



The image shows a document form titled "Le réparateur". At the top left, there are three icons: a magnifying glass, a document with a checkmark, and a document. The form contains the following fields:

Raison sociale	Garage Centarauto
Adresse ligne 1	9-11, avenue Michelet
Adresse ligne 2	
Adresse ligne 3	
Code postal	93583
Ville	Saint Ouen Cedex
Téléphone	
Forme juridique	SARL
Dénomination	Garage Centarauto
RCS	334 323 987 00035

The "Téléphone" field is highlighted with a pink background.

Complétez et relancez « construire le document »

Vous retrouverez ces documents dans « mes dossiers »

 A propos Abonnement Contacts La Poste **Bonjour Démon Stration, il vous reste 300 consultation(s).**

Gestion des documents



Cession de créance
Générez le document pour vos clients...
[Mes dossiers](#)



Vente Occasion
Générez vos documents (fiche pare-brise, fiches de livraison et fiche étude économique)



A venir bientôt
Blabla...



A venir bientôt
Blabla...




Cession de créance
Générez le document pour vos clients...
[Mes dossiers](#)

Cliquez

 A propos Abonnement Contacts La Poste **Bonjour Démon Stration, il vous reste 300 consultation(s).**

Le réparateur
(Raison sociale)
(Adresse ligne 1)
(Adresse ligne 2)
(Adresse ligne 3)
(Code postal) (Ville)
(Téléphone)
(Forme juridique) (Dénomination)
(RCS)

L'assureur
(Raison sociale)
(Adresse ligne 1)
(Adresse ligne 2)
(Adresse ligne 3)
(Code postal) (Ville)
(Téléphone)

L'assuré
(Raison sociale) (RCS ou SIRET)
(Nom) (Prénom)
(Adresse ligne 1)
(Adresse ligne 2)
(Adresse ligne 3)
(Code postal) (Ville)
(Téléphone)
(N° contrat assurance)

Société crédit bail
(Raison sociale) (RCS ou SIRET)
(Adresse ligne 1)
(Adresse ligne 2)
(Adresse ligne 3)
(Code postal) (Ville)
(Téléphone)

Le sinistre
(N° dossier)
(Date)
(N° ordre de réparation)

Le véhicule
(Marque) (Modèle) (Type)
(Immatriculation)
(1^{ère} mise en circulation)

La cession de créance

Clôturer
Relancer
Attacher

mer. 25 nov. 2020	24 11 2020 001	En cours	AUDOUIT Patrick 91710 Vert-le-Petit	Garage Centarauto 93583 Saint Ouen Cedex	RENAULT SCENIC AC381SP
mer. 25 nov. 2020	24 11 2020 001	En cours	AUDOUIT Patrick 91710 Vert-le-Petit	Garage Centarauto 93583 Saint Ouen Cedex	RENAULT SCENIC AC381SP
mar. 24 nov. 2020	ds891257	En cours	Gates Bill 38920 Nashville	Garage de la nouvelle ville 38660 Le Touvet	Volkswagen Sharan CD203VU
mar. 24 nov. 2020	dosABC123	En cours			
mar. 24 nov. 2020	dosABC123	En cours			
mar. 24 nov. 2020	dosABC123	En cours	Térier Alain 76690 Cleres	Garage du centre ville 38660 LE TOUVET	Volkswagen Polo DR190PC
mar. 24 nov. 2020	24 11 2020 001	En cours			

 une marque déposée   

Tous vos dossiers apparaissent

Codes couleurs :

VERT = en cours

ORANGE = relance en cours

GRIS = dossier clôturé



A propos

Abonnement

Contacts

La Poste

Bonjour Démon Stration, il vous reste 300 consultation(s).

Cession de créance - mes dossiers

Le réparateur (Raison sociale) (Adresse ligne 1) (Adresse ligne 2) (Adresse ligne 3) (Code postal) (Ville) (Téléphone) (Forme juridique) (Dénomination) (RCS)	L'assureur (Raison sociale) (Adresse ligne 1) (Adresse ligne 2) (Adresse ligne 3) (Code postal) (Ville) (Téléphone)	L'assuré (Raison sociale) (RCS ou SIRET) (Nom) (Prénom) (Adresse ligne 1) (Adresse ligne 2) (Adresse ligne 3) (Code postal) (Ville) (Téléphone) (N° contrat assurance)	Société crédit bail (Raison sociale) (RCS ou SIRET) (Adresse ligne 1) (Adresse ligne 2) (Adresse ligne 3) (Code postal) (Ville) (Téléphone)
Le sinistre (N° dossier) (Date) (N° ordre de réparation)	Le véhicule (Marque) (Modèle) (Type) (Immatriculation) (1 ^{ère} mise en circulation)	La cession de créance Clôturer Relancer Attacher	

mar. 17 nov. 2020	356456	En cours			
mar. 17 nov. 2020	aaa	En cours	Térier Alain 76690 Cleres	Garage du centre ville 38660 LE TOUVET	BMW MINI AC381XB
mar. 17 nov. 2020	12 02 03 08	En cours	ZOZO RORO 000001 TORNADO	Garage du centre ville 38660 LE TOUVET	BMW MINI AC381XB
mar. 17 nov. 2020	1	En cours			
mar. 17 nov. 2020	1	Relance en ...			
lun. 16 nov. 2020	Pierre Duchem...	Clôturée			
lun. 16 nov. 2020	Pierre Duchem...	En cours			

eDoc une marque déposée **ENFA** **ENTARAUTO** **CFPA**

Lorsque vous cliquez sur un des dossiers mémorisés,

Toutes les informations saisies réapparaissent

Ainsi que le PDF déjà émis



A propos

Abonnement

Contacts

La Poste

Bonjour Démon Stration, il vous reste 300 consultation(s).

Cession de créance - mes dossiers

Le réparateur Garage Centarauto 9-11, avenue Michelet 93583 Saint Ouen Cedex 0140113011 SARL Garage Centarauto 334 323 987 00035	L'assureur GRAS SAVOYE NSA 26 Rue Emile Decorps Pôle Pixel 69100 Villeurbanne 0472421242	L'assuré Patrick AUDOUIT 9 Rue Jules Ferry 91710 Vert-le-Petit 0140111030 F/375/144 305 854	Société crédit bail
Le sinistre 24 11 2020 001 mar. 24 nov. 2020 OR24112020	Le véhicule RENAULT SCENIC 1.5 dCi AC381SP 07/09/2009	La cession de créance En cours Document 20201125180250421_55_cession.pdf Clôturer Relancer Attacher	

mer. 25 nov. 2020	24 11 2020 001	En cours	AUDOUIT Patrick 91710 Vert-le-Petit	Garage Centarauto 93583 Saint Ouen Cedex	RENAULT SCENIC AC381SP
mer. 25 nov. 2020	24 11 2020 001	En cours	AUDOUIT Patrick 91710 Vert-le-Petit	Garage Centarauto 93583 Saint Ouen Cedex	RENAULT SCENIC AC381SP
mar. 24 nov. 2020	ds891257	En cours	Gates Bill 38920 Nashville	Garage de la nouvelle ville 38660 Le Touvet	Volkswagen Sharan CD203VU
mar. 24 nov. 2020	dosABC123	En cours			
mar. 24 nov. 2020	dosABC123	En cours			
mar. 24 nov. 2020	dosABC123	En cours	Térier Alain 76690 Cleres	Garage du centre ville 38660 LE TOUVET	Volkswagen Polo DR190PC
mar. 24 nov. 2020	24 11 2020 001	En cours			

eDoc une marque déposée **ENFA** **ENTARAUTO** **CFPA**

Document

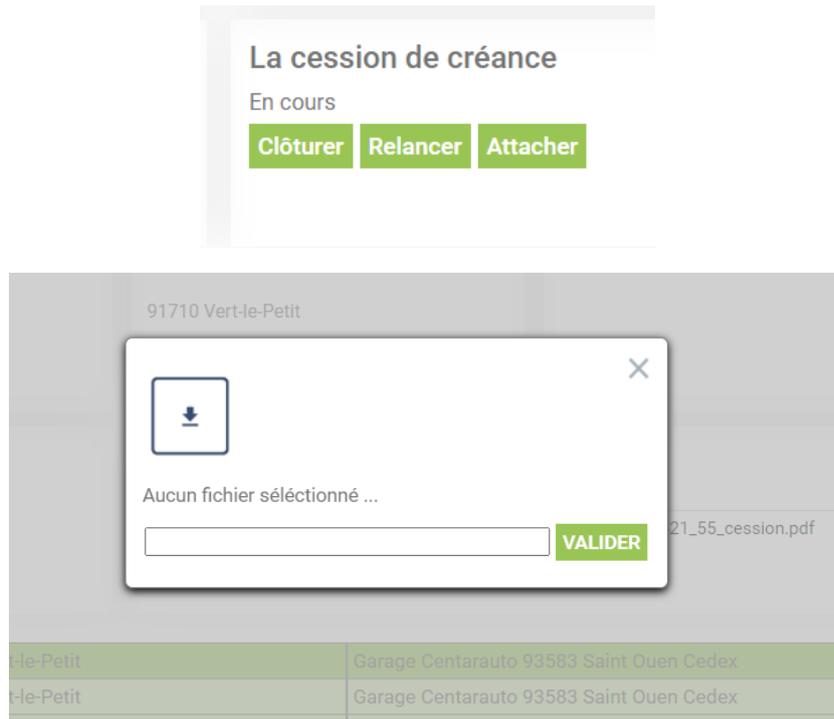
20201125180250421_55_cession.pdf

to 93583 Saint Ouen Cedex

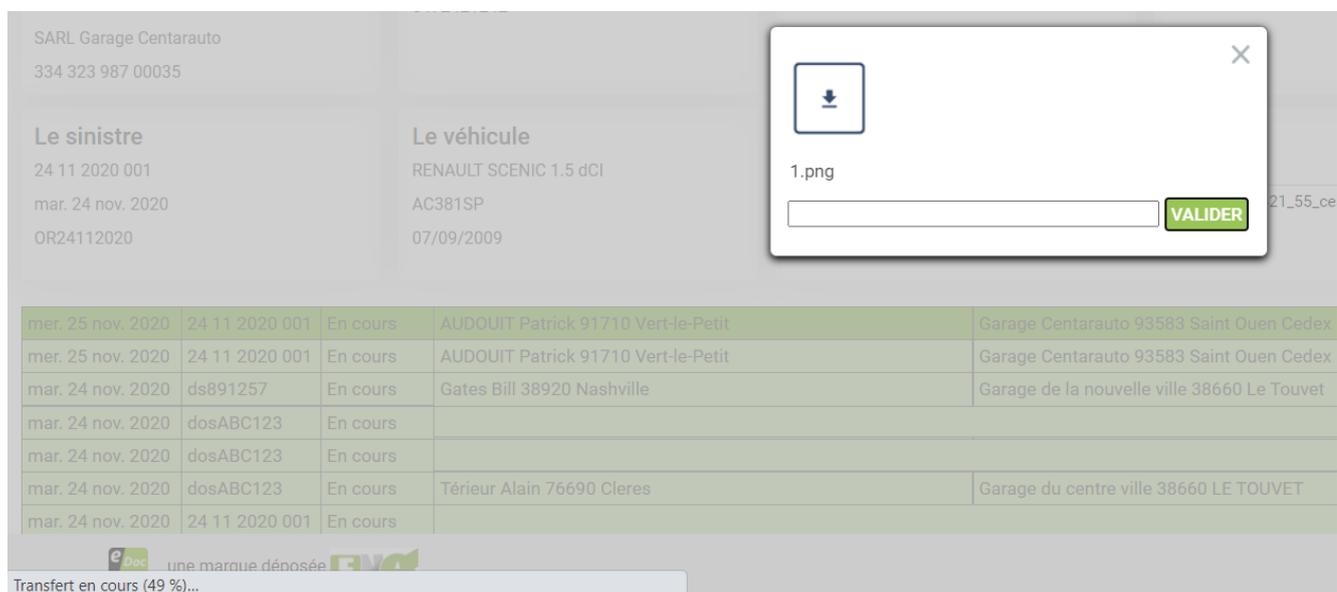
RENAULT SCENIC AC381SP

Vous allez pouvoir :

Soit y attacher des documents complémentaires : « Attacher »

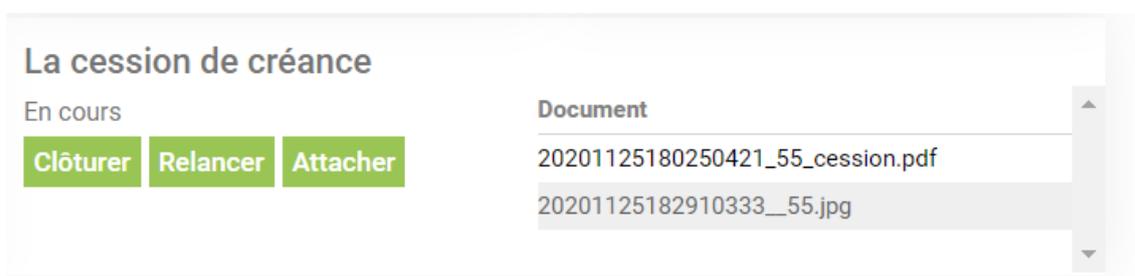


Vous sélectionnez le fichier en question et validez



Une information en bas à droite vous indique le « taux » de téléchargement.

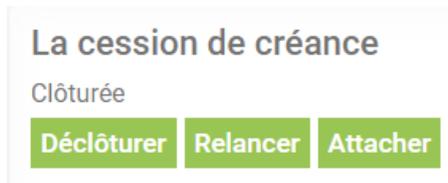
Et vous le retrouverez une fois téléchargé, aux côtés du PDF original



Soit le **clôturer**, si toutes les procédures se sont déroulées comme vous le souhaitez

Soit effectuer **une relance** (document de relance à la rédaction, sera incorporé quand il sera disponible)

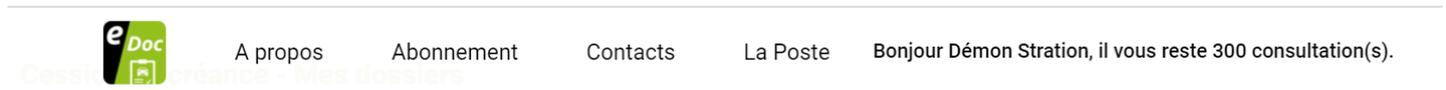
Un dossier « clôturé » par mégarde ou/mais du fait de nouveaux rebondissements, pourra être « déclôturé »



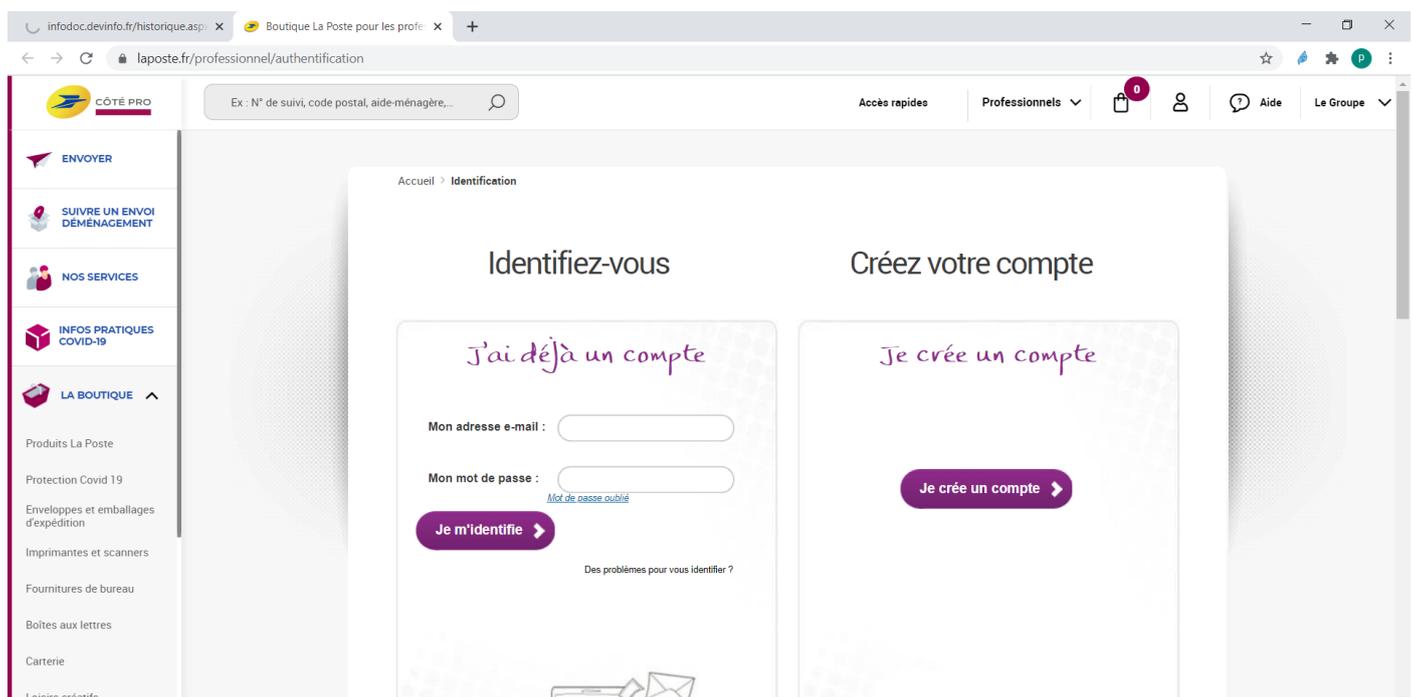
Un dossier « relancé » alors que ce n'était pas nécessaire, idem : une annulation de relance sera possible



Un lien direct vers votre Compte Pro à la Poste est incorporé dans la barre d'espace supérieure



Un clic , et



Pour tous renseignements et compléments d'informations :

Cécile PAGE
Patrick AUDOIT



Tél : 01.40.11.94.27 - *Fax :* 01.40.11.09.46

Mail : patrick.auduit@centarauto.com
adm.centarauto@gmail.com
contact@centarauto.com
www.centarauto.com

Retrouvez l'ensemble de nos services :



<https://centarauto.com>